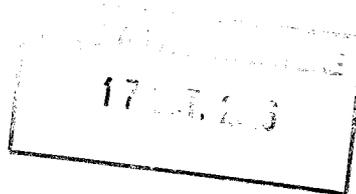


Service instructeur
Service des Actions Sportives

N° 209/37-06

Service consulté



**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'ORGANISATION
DE MANIFESTATIONS SPORTIVES**

Résumé : Le Fonds d'aide aux manifestations sportives se déroulant dans le Haut-Rhin a été doté lors du BP 2006, rapport 2006/I-10°/02 de 170 000 €. Cette enveloppe est répartie au cas par cas, en cours d'année, par la Commission Permanente. Le présent rapport vous propose une huitième série de dossiers à prendre en compte au titre de 2006, pour un montant de 14 900 € portant les engagements au titre de 2006 à 169 920 €.

Le Fonds Départemental d'aide aux manifestations sportives se déroulant dans le Haut-Rhin a été créé en 1992 pour apporter un soutien aux organisateurs de compétitions de portée nationale ou internationale voire d'épreuves sportives exceptionnelles par leur nature ou leur impact populaire.

Sont aujourd'hui soumises à votre approbation 7 demandes figurant sur la liste en Annexe 1 et induisant un soutien financier de 14 900 €.

Elles ont été examinées en tenant compte de leur intérêt sportif ou du nombre de participants et en application des critères déterminés par notre Assemblée le 19 novembre 2004.

Il vous est proposé en annexe de m'autoriser à signer un avenant à la convention passée pour 2006 avec la SAOS FCM Basket permettant d'apporter une aide à l'organisation du « Challenge Région Alsace » les 1^{er} et 2 septembre 2006.

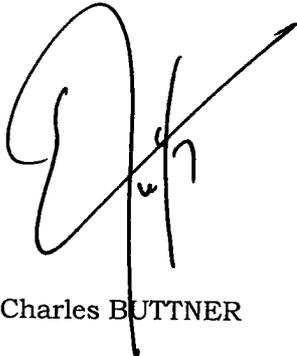
La loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, ainsi que ses décrets d'application, organise un dispositif de financement public spécifique pour les sociétés sportives, limité à des missions d'intérêt général.

Ces missions concernent notamment la participation du club à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale, ce qui est le cas pour cette manifestation qui a accueilli gratuitement 300 jeunes basketteurs du département, issus d'une dizaine de clubs, pour leur faire découvrir cette discipline, assister aux entraînements et aux matchs.

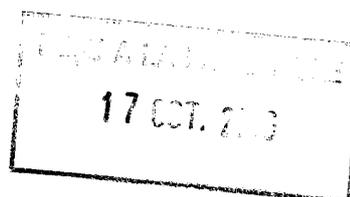
Dans ce cadre, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 2000 € au titre du Fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives et d'établir un avenant entre le Département et la SAOS FC Mulhouse basket pour entériner ce partenariat (Annexe 2)

En cas d'accord de votre part quant à ces propositions, les aides ainsi allouées pourront être versées aux instances organisatrices à l'issue de la manifestation, au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTNER



Services des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 OCTOBRE 2006

**Fonds manifestations
PROGRAMME 2006**

N° Opération	Bénéficiaire Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FMD00101	ASS ASACAR Course de côte TURCKHEIM TROIS EPIS - 2 et 3 septembre 2006	7 600,00
FMD00100	ATTENSCHWILLER BADMINTON CLUB 10ème Tournoi International de Badminton les 2 et 3 décembre 2006	2 000,00
FMD00089	CD GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DU HAUT RHIN Journée Sport Santé Séniors - 21 octobre 2006 Mulhouse et Wittenheim	400,00
FMD00093	COLMAR BADMINTON RACING (COBRA) Colmar Badminton Club (COBRA) Tournoi National	300,00
FMD00087	FOOTBALL CLUB MULHOUSE Tournoi International Amical de basket - FC Mulhouse Basket - 1-2 septembre 06	2 000,00
FMD00102	FOOTBALL CLUB MULHOUSE 10ème challenge MARTIN-CARLE les 8 et 9 septembre 2006	300,00
FMD00095	SPORTS REUNIS COLMAR Tournoi International d'Escrime de Colmar les 28 et 29 octobre 2006	2 000,00
FMD00094	VELO CLUB WITTENHEIM 51ème Grand Prix du Vélo Club Ste Barbe de Wittenheim - 1er octobre 2006	300,00
Total		14 900,00

Direction de l'Éducation,
du Sport et de la Jeunesse

Service des Actions Sportives

Annexe 2

Colmar, le

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LA SAOS FC
MULHOUSE BASKET POUR L'ANNEE 2006 SIGNEE LE
13 MARS 2006

Vu la Convention de partenariat du 17 mars 2006 entre le Département du Haut-Rhin et la SAOS FC Mulhouse Basket pour l'année 2006,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin - Service des Actions Sportives - sis 100, avenue d'Alsace, BP 20351 – 68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général autorisé par une délibération de la Commission Permanente en date du 13 octobre 2006,

Et

La SAOS FC Mulhouse Basket représentée par le Président Directeur Général, Monsieur Christophe RAPP, habilité par une délibération de l'Assemblée Générale en date du 4 novembre 2005

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier les conditions du partenariat prévues entre le Département du Haut-Rhin et la SAOS FC Mulhouse Basket.

Ces modifications sont décrites ci-après.

ARTICLE 2 : L'ENGAGEMENT FINANCIER DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Le 3^{ème} alinéa de l'article II de la convention de partenariat est modifié comme suit:

- Département du Haut-Rhin, pour la réalisation de missions d'intérêt général, la subvention est de 48 000 €

ARTICLE 3 : LES MERCREDIS DE BASKET DU CONSEIL GENERAL ET LES ACTIONS SPORTIVES AUPRES DES ECOLES, DES CLUBS SPORTIFS ET DES ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES

La rubrique ACTIONS II prévue dans l'article III de la convention, est modifiée comme suit:

ACTIONS II : LES INTERVENTIONS SPORTIVES AUPRES DES ECOLES, DES CLUBS SPORTIFS ET DES ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES
--

C. L'ENGAGEMENT FINANCIER DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN POUR CETTE ACTION

La subvention maximum versée par le Département du Haut-Rhin pour cette action s'élève à 32 000 € pour la saison sportive 2006 au titre du soutien à la réalisation du programme présenté en début de saison.

A la somme de 30 000 € prévue dans la convention de partenariat, s'ajoute une subvention de 2 000 € pour l'organisation du Challenge Région Alsace qui s'est tenu au Palais des Sports de Mulhouse les 1^{er} et 2 septembre 2006.

L'action auprès des clubs a consisté à inviter 300 jeunes issus des clubs de basket du Haut-Rhin à cette manifestation par la SAOS FCM Basket, pour assister gratuitement aux entraînements des équipes ainsi qu'aux rencontres officielles en fin d'après-midi et en soirée

Cette action est réalisée en liaison avec le Comité Départemental de Basket chargé de proposer les clubs bénéficiaires du dispositif.

Outre les obligations prévues aux articles IV, V et VI de la convention de partenariat qui s'appliquent également à ce complément de subvention de 2 000 €, la SAOS FC Mulhouse Basket s'engage à transmettre au Département un compte rendu moral et financier spécifique à cette opération en vue de son versement sur le compte de la SAOS.

Le reste de la convention est sans changement.

Fait en deux exemplaires,
A Colmar, le

Le Président Directeur Général
de la SAOS FC Mulhouse Basket

LE PRESIDENT

Christophe RAPP

Charles BUTTNER